

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Demande de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour la modélisation de la Trame Verte et Bleue dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale Biodiversité

Décision D-2026-298

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil Communautaire en date du 14/04/2026 par laquelle il a été donné délégation à la Présidente pour solliciter des subventions ;
- **Considérant** l'élaboration de la stratégie Locale en faveur de la biodiversité et le besoin de modéliser la probabilité de maintien des espèces, la taille potentielle des populations et la mobilité de la faune au sein de la Trame Verte et Bleue ;
- **Considérant** l'étude de stratégie foncière en cours d'élaboration et plus particulièrement la trajectoire ZAN et le besoin d'identifier des secteurs les plus pertinent pour la renaturation des milieux et leur préservation.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une aide financière auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de son soutien aux actions stratégiques locales, d'un montant de **10 560 € TTC**, représentant 80 % de la dépense afférente à l'étude de modélisation de la trame verte et bleue menée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie locale en faveur de la biodiversité, comprenant :

- le traitement des bases de données SIG via l'outil MyNature EcoNet ;
- la cartographie des composantes et des objectifs de la trame verte et bleue ;
- l'élaboration de fiches thématiques associées.

ARTICLE 2 : Madame la Présidente ou toute personne habilitée à la représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 13/10/2026

La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD

Transmis en préfecture le **14 OCT. 2026**
Notifié ou publié le **14 OCT. 2026**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

